



Société Privée de Gérance
(SPG)
Route de Chêne 36
1211 Genève

V/réf. : SMO/sma-clb

Lancy, le 4 novembre 2022

Mesures d'économie d'énergie

Madame, Monsieur,

Pour donner suite aux annonces du Conseil fédéral et au plan d'action du Conseil d'Etat, la Ville de Lancy a arrêté un plan de 46 mesures d'économies d'énergie. Elles ont pour objectif de réduire de 15% la consommation énergétique à Lancy afin de limiter les risques de pénurie. Ces mesures sont entrées en vigueur le 7 octobre 2022 et peuvent être consultées sur www.lancy.ch ou au moyen du QR code ci-dessous.

Face au risque de pénurie d'énergie, il est important que les acteurs et actrices privé-es ainsi que toute la population s'engagent à sécuriser l'approvisionnement en évitant le gaspillage et en économisant l'énergie.

Ainsi, nous vous invitons à vous inscrire dans le sillage de la Ville de Lancy, notamment en prenant les mesures prioritaires suivantes dans votre parc immobilier :

- Limitation du chauffage à 20° dans vos immeubles locatifs
- Suppression du chauffage dans les allées
- Abaissement nocturne du chauffage de 21h à 7h

En complément, pour contribuer à informer et sensibiliser les habitantes et les habitants sur ces enjeux, nous vous saurions gré de bien vouloir afficher dans les allées de vos immeubles l'affiche A3 fournie par la Ville de Lancy.

Vous avez également la possibilité de télécharger notre guide destiné aux locataires, proposant une multitude d'éco-gestes faciles à appliquer au quotidien. Celui-ci est disponible en six langues (français, anglais, italien, espagnol, portugais et albanais) sur : link.lancy.ch/guide-locataires.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration et en restant à votre disposition pour toute question, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.



Au nom du Conseil administratif


Salima MOYARD
Maire

Copie aux membres de la Plateforme des concierges de Lancy